



**Commune de Val-de-Ruz**

Conseil communal

**AMÉLIORATION DE L'OFFRE EN TRANSPORTS  
PUBLICS, EN RÉPONSE À TROIS MOTIONS  
(14.006, 15.004 ET 16.003) ET TROIS POSTULATS  
(14.006, 15.001 ET 15.006)**

**Rapport au Conseil général**

Version : 1.0 - TH 272640

Date : 28 octobre 2016

## Table des matières

1.	Objets de réflexion.....	3
1.1.	Motion M14.006 intitulée : <i>Motion interpartis des groupes PS, PLR-PDC et des Verts « Des meilleurs transports publics » par l'établissement d'une ligne Neuchâtel-gare Savagnier jusqu'à St-Imier-gare via : La Côtière-Savagnier, est de St-Martin, Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Les Bugnenets, St-Imier-gare</i> .....	3
1.1.1	Texte de la motion .....	3
1.1.2	Réponse et proposition .....	4
1.2.	Motion M15.004 intitulée : <i>Motion pour l'ouverture des transports scolaires à la population</i> .....	4
1.2.1	Texte de la motion .....	4
1.2.2	Réponse.....	5
1.3.	Motion M16.003 intitulée : <i>Motion pour l'arrêt des trains en soirée à Montmollin-Montezillon</i> .....	6
1.3.1	Texte de la motion .....	6
1.3.2	Réponse.....	6
1.4.	Postulat PO14.006 intitulé : <i>Postulat au budget trafic régional du groupe PLR</i> .....	6
1.4.1	Texte du postulat .....	6
1.4.2	Réponse.....	7
1.5.	Postulat PO15.001 intitulé : <i>Postulat des groupes socialiste et des Verts au rapport du Conseil communal « Organisation de l'Ecole, du CSVR et projets en cours »</i> .....	8
1.5.1	Texte du postulat .....	8
1.5.2	Réponse.....	9
1.6.	Postulat PO15.006 intitulé : <i>Postulat interpartis lié au rapport « Amélioration de l'offre en matière de transports publics »</i> .....	9
1.6.1	Texte du postulat .....	9
1.6.2	Réponse.....	10
2.	Horaire 2017 des transports publics.....	10
3.	Conclusion.....	11

Madame la présidente,  
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'honneur de vous adresser le présent rapport par lequel il donne réponses à trois motions et trois postulats liés à la thématique de l'amélioration de l'offre en matière de transports publics. Il vous remercie d'en prendre connaissance.

Classement ou non des objets passés sous revue ? La question est légitime notamment dans la mesure où des objectifs fixés dans les motions et postulats déposés ne sont pas – encore ? – réalisés. Le Conseil communal est toutefois d'avis qu'un peu de « ménage » s'impose et vous propose de classer les six textes. A l'appui de cette suggestion, il note qu'il fait siennes, pour l'essentiel au moins, les visées contenues dans les textes et, surtout, qu'il n'est pas maître des mises en œuvre des propositions, celles-ci étant de la compétence de l'Etat. Il vous prie donc de bien vouloir suivre sa proposition de classement des trois motions et des trois postulats.

## **1. Objets de réflexion**

---

Lors de plusieurs séances du Conseil général, la thématique des transports publics a été abordée. Elle a donné lieu aux dépôts de motions et postulats. Dans cette première partie du rapport, ces différents textes sont rappelés et commentés.

1.1. *Motion M14.006 intitulée : Motion interpartis des groupes PS, PLR-PDC et des Verts « Des meilleurs transports publics » par l'établissement d'une ligne Neuchâtel-gare Savagnier jusqu'à St-Imier-gare via : La Côtière-Savagnier, est de St-Martin, Dombresson, Villiers, Le Pâquier, Les Bugnenets, St-Imier-gare*

---

### **1.1.1 Texte de la motion**

---

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil général a accepté sans opposition la motion susmentionnée portant sur le texte suivant :

*Nous demandons au Conseil communal d'entreprendre les démarches nécessaires pour établir le coût d'une liaison par bus Neuchâtel-gare à St-Imier-gare.*

*Cette ligne permettra :*

- *d'intégrer les transports scolaires de l'est du Val-de-Ruz ;*
- *de desservir le village du Pâquier et ses environs actuellement sans transport public ;*
- *de relier la Commune de Val-de-Ruz à la Ville de St-Imier pour les pendulaires de ces deux vallées ;*
- *de compléter le lien avec l'ensemble du Parc régional Chasseral ;*
- *de répondre à l'intérêt de la HE-Arc qui développe ses activités à Neuchâtel et à St-Imier ;*
- *de mieux desservir, en hiver, les champs de skis du Pâquier et des Bugnenets-Savagnières ;*
- *de renforcer la ligne Neuchâtel-Savagnier ;*

- *de donner la possibilité, à de nombreux habitant-e-s du Val-de-Ruz d'atteindre directement la gare de Neuchâtel sans passer par la Place Pury. Un arrêt de transbordement devrait être mis en place pour les bus Cernier-Villiers à l'entrée de St-Martin.*

*Le secrétariat général de la HE-Arc, la Commune de St-Imier et la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Jura bernois se sont déjà déclarés intéressés à la mise sur pied d'une ligne de transport public entre St-Imier, le Val-de-Ruz jusqu'à Neuchâtel.*

*Frédéric Cuche, Francis Monnier, Alain Lugon*

### 1.1.2 Réponse et proposition

---

L'ordre de grandeur des coûts annuels de production de six aller-retour par jour entre Neuchâtel-gare et St-Imier-gare s'élève à CHF 850'000. Moins ou plus de courses sont en proportion directe avec ce montant. Actuellement, l'Etat ne veut ni ne peut prendre en charge une telle prestation.

Dans l'immédiat, la recherche de solutions, essentiellement à charge des autres partenaires que sont les Communes concernées, s'oriente vers l'exploitation de synergies moins coûteuses entre les lignes de transport déjà existantes (St-Imier – Les Savagnières / Neuchâtel – Cernier – Villiers / Neuchâtel – Savagnier – Cernier).

Dans l'immédiat aussi, une demande d'offre sans engagement a été adressée par la Commune à TransN pour la production de courses entre Villiers et Les Bugnenets. Par ailleurs, en hiver, l'offre Snowbus est renouvelée, le véhicule effectuant un nouveau parcours dès cet hiver: Neuchâtel-Place Pury, gare, Pierre-à-Bot, La Côtière, Savagnier, Villiers (avec correspondances avec les bus de/vers Cernier), Le Crêt-du-Puy, Le Pâquier, Les Bugnenets. Les titres de transports Onde Verte, abonnements demi-tarif et général seront par ailleurs reconnus ce qui encouragera l'utilisation de la prestation.

## 1.2. Motion M15.004 intitulée : *Motion pour l'ouverture des transports scolaires à la population*

---

### 1.2.1 Texte de la motion

---

Lors de sa séance du 29 juin 2015, le Conseil général a accepté par 18 voix contre 16 et 2 abstentions la motion susmentionnée portant sur le texte suivant :

*La presse régionale nous apprendit il y a peu la décision collégiale du Conseil communal de supprimer dès la rentrée 2015 les courses scolaires effectuées depuis 1976 entre Les Bugnenets et le Collège de la Fontenelle. Cette ligne actuellement exploitée par TransN concerne, selon les informations à disposition du public, plus de 50 élèves.*

*Cette mesure était annoncée dans le rapport d'information intitulé « Organisation de l'Ecole, du CSVR et projets en cours » présenté par le Conseil Communal au Conseil Général le 24 avril 2015, rapport que le Conseil général n'a pas manqué de contester au sujet de la réorganisation des transports*

*scolaires dans le secteur Le Pâquier – La Joux du Plâne – Les Bugnenets. De toute évidence, les préoccupations de la population relayées par le Conseil général n'ont pas eu l'effet escompté.*

*La problématique posée par l'option retenue par le Conseil communal dépasse le cadre étriqué du transport d'élèves proprement dit. Des courses scolaires ouvertes à d'autres usagères et usagers (touristes, personnes en apprentissage ou en cours d'étude, âgées ou sans véhicule personnel pour quelque raison que soit) offrent l'immense avantage de générer un socle d'utilisation à partir duquel la pérennisation d'une nouvelle ligne est facilitée.*

*Or, la ligne de Saint-Imier représente un enjeu majeur dans le développement à court terme des liaisons entre la Commune de Val-de-Ruz et les régions économiquement importantes pour sa population. La décision du Conseil communal est malheureusement de nature à compromettre cet objectif, la fidélisation de la clientèle des transports en commun étant une démarche de longue haleine. La synergie entre les transports scolaires, de toute manière à la charge de la Commune, et les transports ouverts à la population doit dès lors être systématique.*

*Le Conseil communal est chargé d'étudier la manière de rendre accessibles les transports scolaires à la population des secteurs non ou mal desservis par une ligne régulière de transports en commun, ceci dès la rentrée scolaire 2016, et d'intégrer les éléments pertinents à sa planification pour l'année concernée.*

*Les motionnaires : Roby Tschopp, Romain Douard, Frédéric Cuche, Alain Lugon, Vincent Martinez, Florence Aeby, Patrick Lardon, David Moratel, Stéphane Ducommun, Christine Ammann Tschopp, Claudio Cerini, Ingela Geith-Chauvière, Britta Veuve*

### 1.2.2 Réponse

---

La proposition contenue dans la motion a le mérite d'être pragmatique. Elle conservait tout son sens dans le cas du maintien du bus scolaire de bonne capacité entre Villiers et Les Bugnenets, dont l'horaire était par ailleurs publié... mais le bus n'existe plus, remplacé par d'autres prestations. Mais même si la proposition est intéressante, le cadre légal ne le permet pas.

La problématique pourrait toutefois être résolue selon la suite que le Conseil communal donnera à la demande d'offre – si cette dernière est possible – évoquée dans le cadre du traitement de la motion précédente, quand bien même les défis budgétaires futurs risquent fortement de compromettre ce développement par la Commune.

D'autres transports scolaires existent pour les secteurs de La Vue-des-Alpes et environs ainsi que la zone des Vieux-Prés, Pertuis et Bugnenets. Ces prestations sont assurées par des petits bus et le Conseil communal voit difficilement la possibilité de les ouvrir officiellement au reste de la population.

### 1.3. Motion M16.003 intitulée : *Motion pour l'arrêt des trains en soirée à Montmollin-Montezillon*

---

#### 1.3.1 Texte de la motion

---

Lors de sa séance du 18 avril 2016, le Conseil général a accepté sans opposition la motion susmentionnée, amendée, portant sur le texte suivant :

*Il est demandé au Conseil communal d'intervenir auprès des autorités compétentes afin d'obtenir l'arrêt en soirée des trains à Montmollin-Montezillon.*

*La desserte par bus censée pallier à la suppression de la halte de Montmollin-Montezillon sur la ligne La Chaux-de-Fonds-Neuchâtel est gravement déficiente en soirée. Or, pour le dernier train qui relie les deux villes, la pression n'est pas la même sur les horaires qu'en cours de journée, en raison d'une fréquentation moindre. Rien n'empêche par conséquent de remettre à l'horaire la halte de Montmollin-Montezillon à ce moment-là. D'autres exemples cantonaux nous ont montré qu'une modification d'horaire est possible avant le mois de décembre.*

*Roby Tschopp*

#### 1.3.2 Réponse

---

A réception, la motion a été transmise au Service cantonal des transports qui conclut à l'impossibilité technique de cette proposition.

En début d'année 2016, la Commune a examiné avec CarPostal comment compléter l'offre, particulièrement en soirée, par le biais d'une commande de tiers. Cette réflexion sera poursuivie... mais le problème réside dans la difficulté pour la Commune de se substituer financièrement à des tâches qui sont du ressort de l'Etat.

Pour l'avenir, la Commune reste persuadée que la desserte de Montmollin et Montezillon doit être pensée sur un axe Peseux-gare – Les Geneveys-sur-Coffrane-gare.

### 1.4. Postulat PO14.006 intitulé : *Postulat au budget trafic régional du groupe PLR*

---

#### 1.4.1 Texte du postulat

---

Lors de sa séance du 15 décembre 2014, le Conseil général a accepté par 35 voix sans opposition le postulat susmentionné portant sur le texte suivant :

*Le groupe PLR invite le Conseil communal de mettre tout en œuvre pour garantir à notre population une amélioration souhaitée par tous des transports publics de notre commune. Celui-ci étudie également en collaboration avec les CFF la possibilité d'agrandir le park and ride situé à proximité de la gare des Hauts-Geneveys ou des autres villages situés sur le tracé Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds.*

*Ces possibilités d'améliorations doivent être effectives pour le nouvel horaire fin 2016. Des offres concurrentes à TransN doivent être demandées.*

*Suite aux différents groupes de travail citoyens, élaborés par notre commune en 2013, il est ressortit clairement que l'amélioration des transports publics était une priorité pour nos habitants. Le conseiller communal responsable des transports avait fait part de sa volonté d'apporter des améliorations pour le changement d'horaire des CFF à la fin 2014. Dans L'Express du mercredi 10 décembre, TransN fait part des améliorations de son offre, seul Val-de-Ruz ne subit aucunes améliorations.*

*Le groupe PLR aurait apprécié que certaines réalisations demandées depuis plusieurs années puissent être chiffrées et mises en place pour la fin 2014.*

*Un rapport même partiel aurait été apprécié durant cet été. Notre population aurait certainement évité des remarques contestataires lors des référendums qui ont secoués notre commune.*

*Aujourd'hui, nous avons manqué le train et une législature se passera sans aucune amélioration.*

*Le groupe PLR est déçu de cette situation qui devait être une priorité.*

*Pour le PLR : Francis Monnier*

#### 1.4.2 Réponse

---

Plusieurs éléments de ce postulat méritent les précisions suivantes :

- il n'est pas possible à la Commune de demander des offres concurrentes à TransN ; la commande de l'offre est de la compétence de l'Etat ;
- aucune région du canton n'a vu d'amélioration de l'offre à fin 2014, à l'image du district du Val-de-Ruz ;
- la Commune de Val-de-Ruz n'a eu de cesse d'adresser des propositions constructives d'amélioration de l'horaire mais seul le partenaire Canton décide au final et des dires du Conseil d'Etat, Val-de-Ruz est considérée comme bien desservie.

La Commune a eu des contacts avec les CFF et un projet d'un park and ride est maintenant finalisé pour le secteur situé au nord des voies de chemin de fer à la gare des Hauts-Geneveys. Par contre, rien n'est encore prévu pour Les Geneveys-sur-Coffrane. Le long des lignes de bus, la situation est satisfaisante mais une réflexion va encore être menée sur le secteur de Villiers. Il n'en demeure pas moins que le projet de RER neuchâtelois doit être suivi de près, des infrastructures importantes sur ces deux gares ferroviaires pourraient être vouées à la démolition dans les 10 ans à venir.

1.5. *Postulat PO15.001 intitulé : Postulat des groupes socialiste et des Verts au rapport du Conseil communal « Organisation de l'Ecole, du CSVR et projets en cours »*

---

1.5.1 *Texte du postulat*

---

Lors de sa séance du 27 avril 2015, le Conseil général a accepté par 23 voix contre 13 et 0 abstention le postulat susmentionné portant sur le texte suivant :

*Le postulat que nous déposons concerne spécifiquement le chapitre 12.2 du rapport sur l'école soit le projet de réorganisation du transport des élèves du Pâquier et de la montagne qui supprime la ligne Le Val-de-Ruz - Les Bugnenets. Nous pouvons comprendre la volonté de réduire les frais de transport, certes !*

*Néanmoins, le Conseil communal a accepté une motion qui demande une étude pour l'établissement d'une ligne St-Imier gare – Neuchâtel gare via Le Pâquier, Villiers, Dombresson, St-Martin, Savagnier, Saules, Vilars, Fenin. Dans le rapport relatif à l'horaire 2016, des projets de parcours ont été déterminés. Le rapport qui nous est présenté aujourd'hui ignore le projet évoqué antérieurement !*

*Cette ligne Neuchâtel gare – St-Imier gare ne pourra exister que si toutes les synergies sont réunies et se renforcent, il s'agit donc d'intégrer :*

- *les transports scolaires de l'est du Val-de-Ruz ;*
- *la desserte du village du Pâquier et ses environs actuellement sans transport public ;*
- *le lien de la Commune de Val-de-Ruz à la ville de St-Imier pour les pendulaires de ces deux vallées ;*
- *le lien avec l'ensemble du Parc régional Chasseral ;*
- *les déplacements des étudiant-e-s et du personnel de la HE-Arc qui développe ses activités à Neuchâtel et à St-Imier ;*
- *la desserte en hiver, des champs de skis du Pâquier et des Bugnenets-Savagnières ;*
- *le renforcement de la ligne Savagnier-Neuchâtel.*

*Nous demandons au Conseil communal d'entreprendre des démarches, notamment, auprès de la conférence régionale sur les transports public, de la Commune de St-Imier, du secrétariat général de la HE-ARC, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Jura bernois et du Parc Chasseral pour promouvoir l'établissement d'une ligne de transport public reliant le vallon de St-Imier au Val-de-Ruz.*

*Nous demandons au Conseil communal de nous présenter un complément de rapport pour les transports scolaires, qui prend en compte l'existence de la ligne de transports publics de St-Imier-Neuchâtel via les villages du Val-de-Ruz soit : Le Pâquier, Villiers, Dombresson, l'est de St-Martin, Savagnier, Saules, Vilars, Fenin.*

*Frédéric Cuche, Pierre Studer, Alain Lugon.*



## 1.5.2 Réponse

---

Le texte du postulat poursuit en partie les mêmes objectifs que la motion M14.006 à laquelle il a été répondu ci-dessus. A l'évidence, si une nouvelle liaison par bus devait être introduite, notamment sur le tronçon Villiers – Les Bugnenets, la « collecte » des élèves de la Montagne serait réexaminée pour en tirer profit des synergies possibles.

## 1.6. Postulat PO15.006 intitulé : *Postulat interpartis lié au rapport « Amélioration de l'offre en matière de transports publics »*

---

### 1.6.1 Texte du postulat

---

Lors de sa séance du 28 septembre 2015, le Conseil général a accepté par 38 voix sans opposition le postulat susmentionné portant sur le texte suivant :

*La fusion des communes de Val-de-Ruz, encouragée par l'Etat a réuni 15 communes sur un territoire de 142 km<sup>2</sup>. Pour cette nouvelle entité, il est indispensable de construire une cohésion entre les villages ainsi qu'avec les communes voisines. A cet effet, un réseau de transports publics est indispensable. En l'état, les résultats des négociations entre le Conseil communal et le conseil d'Etat ne sont pas acceptables.*

*En début d'année 2015, un projet cohérent de refonte des lignes de bus pour les transports au Val-de-Ruz et vers l'extérieur avait été présenté par la Commune au Canton. Ce projet a finalement été ignoré par l'Etat sans même que la Commune n'en soit informée en cours de travaux. Egalement sans information préalable, des prestations existantes (sur la ligne Villiers – Cernier par exemple) ont été réduites.*

*Un des éléments centraux de la refonte des lignes de transports publics est une extension de la ligne 421, devant relier les villages situés au sud de la vallée (La Côtière) avec la couronne nord du Val-de-Ruz et les Montagnes neuchâteloises. Ce projet n'est pas soutenu par le Canton comme il conviendrait ; les horaires des lignes en correspondances sont mal adaptés et les coûts de quelques améliorations finalement prises en compte après intervention de la Commune sont intégralement mis à charge de cette dernière. Il y a donc discrimination envers notre nouvelle commune.*

*De plus, le village du Pâquier, situé à 3km de la ligne de bus TransN existante, n'est toujours pas relié aux transports publics. Les champs des skis des Bugnenets – Savagnières qui constituent le site sportif le plus important du canton en la matière entre le Val-de-Ruz et St-Imier se justifie comme en témoignent des motions acceptées, mais, toujours pendantes devant les autorités législatives respectives du Grand Conseil et du Conseil général.*

*Ainsi, nous demandons instamment au Conseil communal de relancer des négociations avec le Conseil d'Etat afin d'étudier et d'obtenir :*

- *une reconnaissance du statut de « ligne à l'essai » et conséquemment le soutien financier prévu à cet effet pour les améliorations portées et encore à porter sur la ligne Neuchâtel –*

- Savagnier – Cernier – Les Hauts-Geneveys, ligne dont l'offre devrait être au minimum à la cadence horaire ;*
- *une desserte de substitution à l'heure, du lundi au dimanche, en journée et en soirée (offre actuelle), pour palier à la suppression des arrêts de train à la halte de Montmollin-Montezillon ;*
  - *une mise en place des dessertes attendues entre Val-de-Ruz et St-Imier (avec correspondance avec la ligne de bus St-Imier – Chasseral, de la zone de Malvilliers – La Jonchère, d'Engollon, de la Vue-des-Alpes et de Pierre-à-Bot (ligne directe entre Les Hauts-Geneveys, Fontaines, Valangin et gare de Neuchâtel aux heures de pointe) comme présentée dans le rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'horaire 2016 des transports publics du 5 février 2015) ;*
  - *une optimisation des correspondances entre trains et bus, respectivement entre bus et bus, en gare de Neuchâtel, des Hauts-Geneveys, des Geneveys-sur-Coffrane ainsi qu'aux points d'échanges de Cernier et de Boudevilliers.*

*Pour le parti socialiste : Florence Aebi*

*Pour le parti PLR : Hervé Oppliger*

*Pour le parti Les Verts : Alain Lugon*

## 1.6.2 Réponse

Pour faire simple, le Conseil communal ne peut qu'être d'accord avec le texte du postulat. Il s'applique à mener la politique décrite mais, pour une mise en application, il convient que l'Etat dialogue et partage aussi ces objectifs, mais surtout puisse dégager des moyens financiers pour une amélioration de l'offre globale. Or, le Conseil d'Etat considère que le Val-de-Ruz est bien desservi, que les prestations de trains supplémentaires entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds ont clairement amélioré les prestations dans notre région. De plus, les mesures d'assainissement prévues afin d'économiser des sommes importantes vont également s'opérer dans ce domaine d'activité. Le défi de Val-de-Ruz s'oriente ces prochaines années plutôt à conserver le volume de prestations actuel qu'à le développer.

## 2. Horaire 2017 des transports publics

De manière générale, les horaires 2017 seront proches de ceux de 2016 (voir aussi la conclusion ci-après).

Les horaires de la ligne 21.421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier ont été fixés de manière intangibles par l'Etat et il n'a pas été possible pour la Commune d'y apporter des retouches. Seuls des compléments forcément « bricolés » ont fait l'objet d'ajouts par le biais d'une commande de tiers de la Commune pour un montant de CHF 220'000.

A noter, élément positif, que l'Etat prend à sa charge les courses qui concernent les élèves qui se déplacent maintenant entre La Côtière, Savagnier et Cernier.

### **3. Conclusion**

---

Une part de la conclusion du rapport du Conseil communal au Conseil général du 10 septembre 2015 relatif à l'amélioration de l'offre en matière de transports publics affirmait :

*« Une première étape significative est franchie avec l'introduction à l'Horaire 2016 de liaisons entre La Côtière et la couronne nord de la Commune (en particulier Cernier et Les Hauts-Geneveys).*

*Les améliorations indispensables pour l'Horaire 2017 devront porter principalement sur une optimisation du système de transport afin de combler les nombreuses lacunes liées aux correspondances que les concepteurs de l'horaire (service cantonal des transports et entreprises concessionnées) n'ont pas pu ou voulu résoudre pour 2016. La desserte de Montmollin-Montezillon devra être repensée car elle est insatisfaisante pour 2016 notamment en soirée et en fin de semaine.*

*Le travail de conception entrepris sera poursuivi avec les partenaires concernés pour notamment intégrer à l'horaire les dessertes du Pâquier, des Bugnenets et de Saint-Imier, respectivement de la Vue-des-Alpes et d'Engollon ».*

Toutes ces propositions, sous forme de documents détaillés, ont été rappelées à l'Etat mais, en particulier pour des raisons budgétaires et de disponibilité de personnel, il ne lui a pas été possible d'en tenir compte. A la demande de la Commune, une rencontre avec M. Laurent Favre, conseiller d'Etat, aura lieu le 8 décembre 2016 avec la volonté de renforcer le dialogue.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 28 octobre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL  
Le président                      Le chancelier  
F. Cuche                              P. Godat